

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quatorze, le 12 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 20 octobre 2014

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	52
Votants :	55
Pour :	55
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires :

Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Claude MALAURIE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Béatrice ROLLAND représente Charles SOL, Jean-Jacques LARENA représente Serge EYMARD, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Gérard MERCIER, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel LAGORSE, Charles SOL, Serge EYMARD, Camille GERAUD, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Pierre DELMON, Sabine MALARD donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Arlette VERDIER donne pouvoir à Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

OBJET : Création d'un Office de Tourisme Communautaire

VU la délibération n°2014/089 du 21 juillet 2014 par laquelle le conseil communautaire redéfinit l'intérêt communautaire de la compétence Tourisme,

VU le Code du Tourisme et notamment ses articles L134-5, L133-2 à L133-3

Afin de se doter d'un outil permettant d'exercer une partie de la compétence Tourisme, le Conseil communautaire a décidé de créer un Office de Tourisme Communautaire.

Le Code du Tourisme prévoit dans son article R133-19 que la délibération de création de l'office de tourisme fixe au moins :

- le statut juridique de l'office de tourisme ;
- la composition de l'organe délibérant avec le nombre des membres représentant la collectivité et le nombre des membres représentant les professions et activités intéressées par le tourisme dans la communauté de communes.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur les points suivants :

- Création d'un Office de Tourisme Communautaire à statut associatif loi 1901 dont le siège est situé à Terrasson-Lavilledieu avec des bureaux situés à Hautefort, à Thenon et à Tourtoirac.
- Délégation des missions suivantes à l'Office de Tourisme Communautaire : les missions obligatoires qui sont l'accueil, l'information, la promotion touristiques, la coordination des acteurs touristiques locaux.
La communauté de communes donne également pour missions à l'Office de Tourisme Communautaire : le soutien à l'animation touristique du territoire et la commercialisation de produits touristiques et dérivés. De plus, l'Office de Tourisme sera associé à la définition de la politique touristique du territoire.
- Composition de l'organe délibérant : le conseil d'administration sera composé de 37 membres divisés en 2 collèges :
 - Collège des élus : 16 membres
 - Collège des professions et activités intéressées par le tourisme : 21 membres
- Une convention annuelle sera établie afin de préciser les actions menées et le montant de la subvention de fonctionnement qui sera versée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité APPROUVE :

- **la création** de l'Office de Tourisme Communautaire telle que définie ci-dessus,
- **la délégation des missions** telles que définies ci-dessus,
- **la composition de l'organe délibérant** : 37 membres divisés en 2 collèges
 - **collège des élus** : 16 membres
 - **collège des socio-professionnels** : 21 membres
- **la désignation des élus suivants** pour représenter la Communauté de Communes au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire : Mesdames DUCHEYRON Amandine, DUMAS Alexandra, DURUY Dominique, ELOI Nadine, LIARSOU Claudine et Messieurs BOUSQUET Dominique, CAGNIART Bertrand, COUPLET Guy, DUMONTET Jean-Jacques, DURAND Dominique, GAUTHIER Frédéric, LAGORCE Jean-Michel, LAPOUGE Michel, MALAURIE Claude, MOULINIER Roland, SAUTIER Claude,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes les pièces afférant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à TERRASSON-LAVILLEDIEU, le 13/11/2014.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.